Résolution sur l’environnement répressif en Afghanistan, notamment les exécutions publiques et les violences à l’égard des femmes

2024/2617(RSP) - 14/03/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 513 voix pour, 9 contre et 24 abstentions, une résolution sur l'environnement répressif en Afghanistan, y compris les exécutions publiques et la violence à l'égard des femmes.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR.

Depuis qu'ils ont pris le contrôle du pays, les talibans ont démantelé le système judiciaire, ordonné aux juges d'appliquer pleinement la charia et repris les exécutions publiques et les châtiments cruels tels que la flagellation et la lapidation.

En outre, les talibans ont pratiquement effacé les femmes et les jeunes filles de la vie publique. Les restrictions de leurs droits comprennent l'interdiction de travailler, de voyager et de se faire soigner sans un parent masculin, l'interdiction de l'éducation au-delà de la sixième année, l'interdiction d'accès aux lieux publics et aux sports, l'application violente d'un code vestimentaire strict et le démantèlement du système d'aide aux victimes de la violence.

Le Parlement a exprimé sa vive inquiétude face aux crises humanitaires et des droits de l'homme en Afghanistan depuis la prise du pouvoir par les Talibans. Il a condamné l'interprétation et l'application radicales de la charia par les Talibans et la tentative d'effacer les femmes et les filles de la vie publique, ce qui équivaut à une persécution et à un apartheid fondé sur le sexe. Il a demandé que la participation pleine, égale et significative des femmes et des filles à la vie publique soit immédiatement rétablie, en particulier leur accès à l'éducation et au travail.

Les autorités afghanes de facto sont invitées à abolir la peine capitale et à mettre fin immédiatement aux exécutions publiques, aux autres châtiments cruels ou inhumains et à la discrimination et à la persécution barbare des femmes et des filles, des LGBTIQ+, des minorités ethniques et religieuses, en particulier.

Le Parlement soutient les appels de la société civile afghane à demander aux autorités de fait de rendre des comptes pour leurs crimes, en particulier au moyen de l’enquête de la Cour pénale internationale, en créant un mécanisme d’enquête indépendant dans le cadre des Nations unies et en renforçant les mesures restrictives appliquées par l’Union.

L'UE et les États membres sont invités à accroître l'aide humanitaire et le financement pour soutenir les besoins de base, les moyens de subsistance et la société civile afghane. Le Parlement a demandé instamment aux États membres de délivrer des visas humanitaires aux femmes persécutées et aux défenseurs des droits de l'homme.

Enfin, les députés ont insisté sur le fait que tout engagement de l'UE avec les Talibans ne peut être maintenu que dans des conditions strictes fixées par le Conseil et conformément aux recommandations du rapporteur spécial des Nations unies.